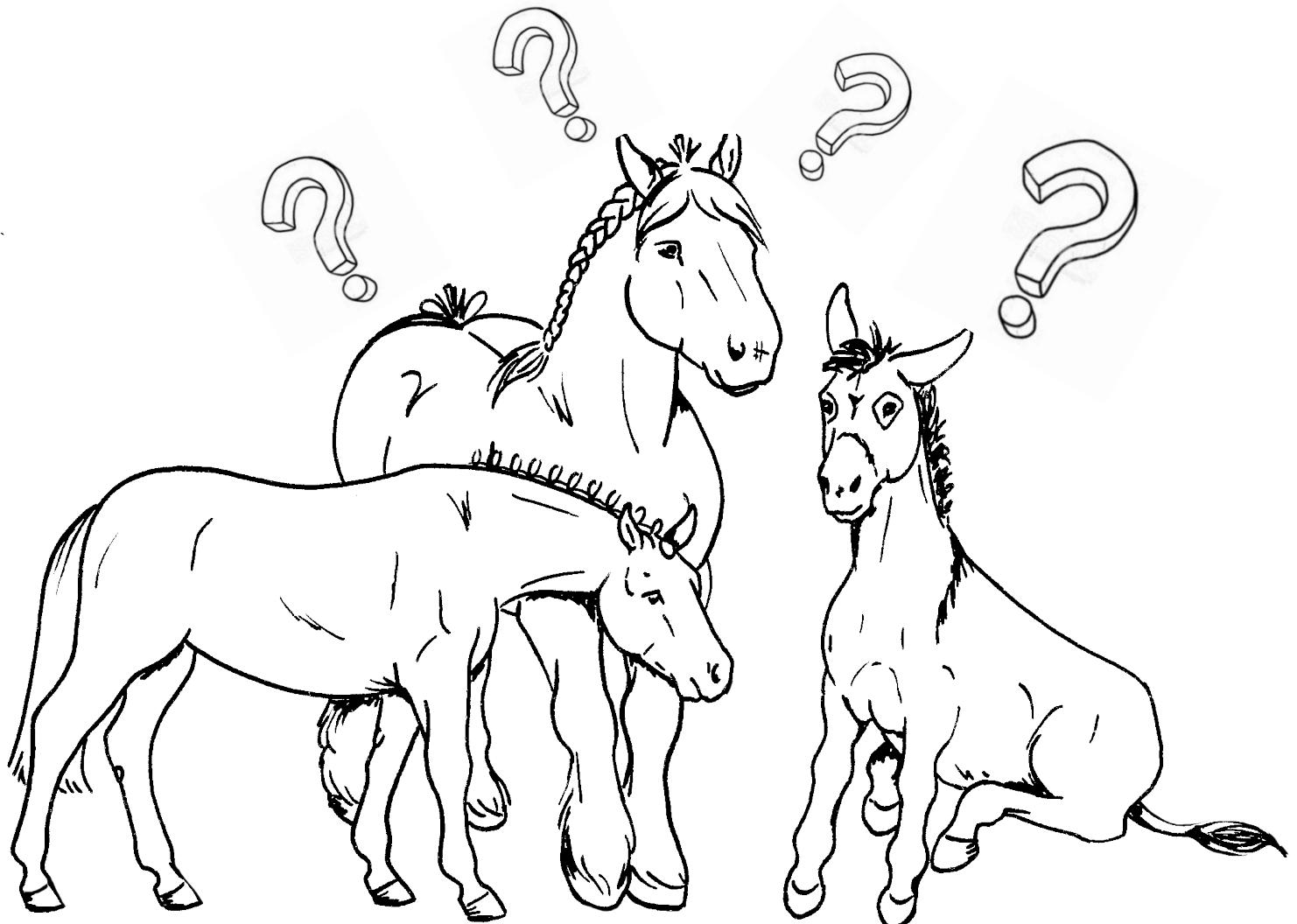


ÉQUIDÉS & EXCELLENCE

# MANUEL DES QUALIFICATIONS LOISIRS

*Pour les Equidés de Loisirs et Sport Amateur*



Société Française des équidés de travail

# Dispositions Générales

Ce règlement concerne les épreuves loisirs proposées sur des lieux publics ou privés, par des organisateurs validés par la SFET: association nationale de race (ANR), association locale ou régionale d'éleveurs, fédération d'associations d'éleveurs, centre équestre, centre de formation agricole etc...

## CONDITIONS SANITAIRES

L'organisateur est tenu de désigner un vétérinaire sanitaire auprès de la DDCSPP du département. Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux porteurs d'un transpondeur (conformément à la réglementation sur l'identification) et vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur. La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves. Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés. Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier ou les autres concurrents est ajourné, quelque soit le moment où cela est constaté par le jury.

## CAVALIERS / MENEURS & HARNACHEMENT

L'épreuve est ouverte à tous les cavaliers/meneurs présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être propre et en bon état.

Épreuve montée : uniquement filet simple sans œillères avec un mors simple sans effet de levier

Épreuve bâtie : présenté obligatoirement en licol

Épreuve attelée : les voitures d'attelage doivent être adaptées à l'utilisation en extérieur et terrain varié (voitures 4 roues et 2 roues sont autorisées et le harnais doit être obligatoirement équipé d'un reculement). Les mors autorisés sont les suivants : mors simple, mors 4 anneaux, mors coup de poing ou mors papillon. Le port des œillères n'est pas obligatoire et la gourmette ne devra pas être serrée à moins de 2 doigts.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des chevaux sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve.

Seule la cravache, le stick ou le fouet (en attelage) sont autorisés mais entraînent des pénalités sur la notation en cas d'usage excessif à la discrétion du juge.

## CALENDRIER & ENGAGEMENTS

Calendrier et engagements sur le site d'engagement de la SFET : [www.equides-excellence.fr](http://www.equides-excellence.fr)

## JURY

Présence obligatoire d'un président de jury agréé SFET (voir : annuaire des juges SFET – la liste est mise à jour quotidiennement), le choix d'en prendre plus est à l'organisateur.

Le jury est souverain, ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, la décision du président prévaut.

En cas de litige, un recours est possible auprès de la Commission Excellence (envoyer un mail à [excellence@sfet.fr](mailto:excellence@sfet.fr) expliquant le litige).

## ENCOURAGEMENTS

Pour tous les équidés de 3 à 5 ans appartenant à un stud-book, l'épreuve peut être dotée d'un encouragement SFET - en fonction de l'enveloppe attribuée au Parcours Loisirs, du nombre de participant et de la mention obtenue.

## PASSEPORT D'EXCELLENCE

Les mentions obtenues seront précisées sur le Passeport d'Excellence de l'équidé. Il est téléchargeable sur l'espace engageur (duplicata) et sera envoyé à chaque fin de saison.

## CATEGORIES D'ÂGE

2 catégories d'âge pour toutes les épreuves : ESPOIRS 3 à 5 ans & SENIORS 6 à 18 ans

**Pour les équidés de 1 et 2/3 ans (anciennement Juniors) : ils peuvent rejoindre le PEJET (Parcours d'Excellence du Jeune Evidés de Travail).**

Plusieurs épreuves leurs sont destinées.

- 1 an : épreuves Modèles et Allures (pour les races SFET) et les Tests de Tempérament Simplifiés (ouvert à toutes les races)
- 2 ans et 3ans : Modèles et Allures (pour les races SFET) et épreuves d'Education, de Travail en main et Travail à pied (ouvert à toutes les races)

Tous les règlements sont disponibles sur le site d'engagement Excellence, et vous trouverez le calendrier des concours proposant ces épreuves.

## OBJET DES ÉPREUVES

Elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un équidé destiné à une pratique équestre qui allie plaisir et sécurité.

- CARACTERE : animal confiant, peu émotif, disponible et coopératif, sécurisant
- ALLURES : adaptées à une utilisation loisir suffisamment étendues (surtout au pas), cadencées, équilibrées
- MODELE : on attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure, aux aplombs, l'harmonie

Elles ne sont pas destinées à sortir un classement mais à :

- mettre en évidence des chevaux et poneys adaptés à une utilisation de loisir du type équitation d'extérieur pour permettre :
  - aux éleveurs de valoriser leur production,
  - aux utilisateurs de se procurer une monture testée,
  - la rencontre des éleveurs et des utilisateurs.
- permettre aux professionnels proposant des produits équestres de faire qualifier leurs chevaux, la qualification étant un instrument de promotion
- permettre à la clientèle des établissements équestres (de tous types) d'avoir une information sur la qualité de la cavalerie proposée
- favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour toute pratique équestre ; encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens
- entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités du cheval de loisir, et accorder une attention particulière au comportement, valoriser la primordiale prise en compte du comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum d'équidés

## FINALES REGIONALES & FINALE NATIONALE

Toutes les dates des finales régionales seront sur le site d'engagement : [www.equides-excellence.fr](http://www.equides-excellence.fr)

**Finales régionales (Niveau 2)** : Tous les équidés ayant obtenus la mention ELITE lors des concours loisirs locaux (niveaux 1) dans les 12 mois précédents cette finale, sont sélectionnables pour leur finale régionale (région du propriétaire de l'équidé). Le nombre de participants pourra être limité par l'organisateur. Le résultat qu'il obtiendra à la finale régionale, ne changera pas le fait que l'équidé est ELITE. Après sélection, le participant devra se réengager sur ce concours niveau 2, via le site.

**Finale nationale (Niveau 3)** : les meilleurs des finales régionales seront sélectionnés pour la finale nationale (quota par région à définir en fonction du nombre de places disponibles)

### Note aux organisateurs :

- Mettre vos concours loisirs locaux en niveau 1 et qualifiant niveau 2 (demande au délégué régional)
- Cocher la case « sélectionné niveau supérieur » pour tous les Elites

## CALENDRIER

**Finale Nouvelle Aquitaine**  
14 mai  
A Equitaine

**Finale Auvergne RA**  
23 septembre  
A Yssingeaux

**Finale Occitanie**

**Finale PACA**  
22/23 septembre  
Stes Marie de la Mer

**Finale Bourgogne FC**

**Finale Grand Est**  
8 juillet  
Ferme de la Dhuys

**Finale Normandie**  
9 et 10 juin  
Ranch de l'Oison

**Finale Bretagne**  
25 août  
Lamballe

**Finale Centre Val de Loire**  
13 octobre  
Azay Le Ferron

**Finale Pays de la Loire**

**Finale Ile de France**

**Finale Hauts de France**

**Finale Corse**

# Labellisation de Cavaleries Loisir

## Principe

Le label « cavalerie labellisée loisir » est accordé par la SFET à toute structure de loisir équestre et loueur d'ânes utilisant une cavalerie composée d'au moins 75 % de chevaux ou poneys ayant obtenu une mention en épreuve de qualification loisir (qualifié, sélection ou élite) dans l'année passée et l'année en cours.

## Durée et renouvellement de la labellisation

La labellisation est accordée pour une durée d'un an et son renouvellement n'est pas automatique.

La structure transmet au correspondant national de la SFET une liste actualisée des équidés utilisés pour la pratique du loisir équestre afin que les conditions puissent être vérifiées.

Contact correspondant national : [excellence@sfet.fr](mailto:excellence@sfet.fr)

Le renouvellement est accordé dans les mêmes conditions que la première année, c'est à dire dès lors que la cavalerie est composée d'au moins 75 % d'équidés ayant obtenu une mention en épreuve de qualification loisir (qualifié, sélection ou élite) dans l'année passée et l'année en cours.

- Si le taux est inférieur, la structure est invitée à présenter en épreuve les équidés nouvellement utilisés, ou/et à représenter ceux dont la labellisation a été obtenue il y a plus de 2 ans
- Si le taux est atteint, la structure se voit délivrer une étiquette à apposer sur la plaque « cavalerie labellisée » attestant de l'année du renouvellement

## Épreuves

Les chevaux sont jugés conformément au règlement des épreuves de qualifications loisir.

## Plaques d'Ecurie & Attestation

Une plaque d'écurie «Cavalerie labellisée loisir » indiquant l'année d'obtention est délivrée à l'établissement labellisé en vue d'informer la clientèle (à l'adresse indiquée sur le site d'engagement). Une attestation destinée à expliquer les Qualifications Loisirs au grand public sera également envoyée.

## Listing de suivi

Tenue d'une liste des centres ayant obtenu la labellisation ainsi que leur année d'obtention par la SFET.

# Epreuve Montée

## Chevaux, poneys, ânes et mules

Ces épreuves sont ouvertes à tous les équidés identifiés (munis d'un document d'identification établi ou validé par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée, âgés de 3 ans et plus et répondant aux conditions sanitaires en vigueur.

## Déroulement

L'épreuve comporte 4 parties sans dissociation du couple cavalier.

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des quatre parties de l'épreuve.

- 1) une série de tests de comportement
- 2) un contrôle de la vitesse par passage du galop à l'arrêt
- 3) une présentation montée aux 3 allures
- 4) une présentation en main (cheval dessellé) devant le jury pour juger du modèle

## Test de comportement

L'épreuve est composée tests obligatoires

- monter et descendre d'un van
- allures sous la selle : vérifier la qualité des allures sous la selle et le comportement (regarder les 3 allures, des transitions, un arrêt)

*Le jury appréciera la capacité du cheval ou poney à conserver le trot et le galop avec des rênes souples, en toute sécurité.*

*Il est demandé aux jurys de tenir compte et de ne pas pénaliser les variations qui peuvent être liées aux équitations ou races spécifiques (par exemple allures rasantes et peu étendues les chevaux d'équitation western).*

*Pour les chevaux dits « d'allures », le tölt peut remplacer le trot. Les modalités d'appréciation de cette allure figurent dans note spécifique mise à la disposition du jury.*

- donner les pieds (étant attaché)
- le montoir (l'utilisation d'un montoir est autorisée)
- surprise visuelle - exemples possibles ci dessous :
  - Passage le long d'un fil à linge
  - Banderoles flottantes
  - Portique de lanières
  - Drapeau ou vêtement
  - Ouverture de parapluie
  - Parc à chèvres ou à moutons
  - Parc à porcs
  - Bouc attaché à piquet
  - Machine à fumier
  - Voiture
  - Panneau
  - Bâche
  - Gyrophare sur engin agricole
  - Une personne menant une brouette débouchant de derrière une haie
  - Ouverture d'une carte
- franchissement d'un gué s'il y en a (remplacé par une bâche le cas échéant)
- franchissement d'un obstacle en main (contrebas de préférence)

Les autres tests libres peuvent être choisis parmi les exemples ci-dessous :

- marche en main aux côtés de son cavalier
- Contre bas
- Contre haut
- Barres au sol en forme de S posées sur des taquets à 7 ou 8 cm du sol
- Déplacement d'un seau d'eau entre deux tables

- Talus, butte, descente franche
- Branches basses
- Bâche ou moquette au sol
- Tronc ou stères de bois
- Haie, type sous-basement de CSO
- Rideau plastique/passer sous un drap suspendu/ tunnel
- Rideau de lanières plastiques
- Etendoir à linge parallèle à une ligne au sol tracée à la chaux
- Pneus posés à plat
- Pont à bascule encadré de lisses
- Passerelle en bois
- Ouverture d'un portail.
- Ouverture et fermeture d'une barrière (en dur ou une corde)
- Passage entre des signalisations
- Panneaux de chantier mobiles
- Couloir de bottes de paille
- Bordure maraîchère
- Enchevêtrement de branches (mikado)
- Franchissement de barres au sol disposées à des intervalles irréguliers
- Maniabilité en S
- Gymkhana entre les barres
- Reculer entre deux barres au sol
- Klaxon
- Trompe/cor de chasse
- Corne de brume
- Cloche
- Sifflet
- Tambour
- Corne type « foot »
- Personne qui tape sur un tonneau/fût métallique (avec un marteau)
- Boîte en fer
- Démarrage d'un moteur
- Tracteur en marche + coup d'accélérateur
- Gpe de fonction marteau piqueur

Il est recommandé de structurer le parcours sur la base de 2 tests évaluant la franchise, 2 tests évaluant la soumission et la sécurité, 2 tests évaluant le contrôle et la maniabilité. On privilégiera les obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marche, portail)

La longueur du parcours dépend du lieu, il est toutefois important que les animaux puissent reprendre du calme après chaque obstacle. Ceux-ci doivent être distants d'au moins 20 mètres.

## **Notation**

### **a) Tests de comportement**

Les tests sont notés sur 5 ou sur 10.

Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

#### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

#### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

### **b) Maîtrise du galop**

Sur une ligne droite le cavalier met sa monture au galop soutenu et, au signal du jury, il la reprend et l'arrête ; si le galop est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

Si le cavalier parvient à arrêter sa monture, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

En revanche, si le cavalier ne parvient pas à arrêter sa monture, ou s'il met sa sécurité en danger, l'équidé est ajourné.

### c) Modèle

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale du cheval, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

Le jury a la possibilité de toucher les membres pour évaluer leur état.

Il est évalué selon la grille jointe sur 100.

### Attribution de la qualification

La mention finale de l'équidé est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 2 parties notées.

#### Modèles & Allures

##### ESPOIRS (3-5ans)

Moins de 60 points : AJOURNE  
De 61 à 70 points : QUALIFIE  
De 71 à 80 points : SELECTION  
81 points et plus : ELITE

##### SENIORS (6ans et +)

Moins de 70 points : AJOURNE  
De 71 à 80 points : QUALIFIE  
De 81 à 90 points : SELECTION  
91 points et plus : ELITE

#### Tests de Comportement

##### ESPOIRS (3-5ans)

Moins de 60 points : AJOURNE  
De 61 à 70 points : QUALIFIE  
De 71 à 80 points : SELECTION  
81 points et plus : ELITE

##### SENIORS (6ans et +)

Moins de 70 points : AJOURNE  
De 71 à 80 points : QUALIFIE  
De 81 à 90 points : SELECTION  
91 points et plus : ELITE

# Epreuve Attelée

## Chevaux, poneys, ânes et mules

Ces épreuves sont ouvertes à tous les équidés identifiés (munis d'un document d'identification établi ou validé par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée) âgés de 3 ans et plus et répondant aux conditions sanitaires en vigueur.

## Déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte 4 parties sans dissociation du couple attelage.

L'épreuve attelée est réalisée avec un groom dans la voiture (qui doit être capable de se mettre en tête de l'équidé en cas de soucis)

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des quatre parties de l'épreuve.

1. une série de tests de comportement
2. un contrôle de la maîtrise des allures et du reculer
3. une présentation attelée aux 3 allures
4. une présentation en main (équidé détélé et « dégarni ») devant le jury pour juger du modèle

## Tests de comportement

L'épreuve est composée de tests obligatoires :

- monter et descendre d'un van
- allures attelées : vérifier la qualité des allures et le comportement (regarder les 3 allures, des transitions, un arrêt)

*Le jury pourra demander de répéter certains exercices ou tout autre exercice simple permettant de juger des allures ou du comportement.*

*Les tests attelés sont réalisés avec un passager dans la voiture.*

- Pose du harnais et mise à la voiture
  - Prendre chacun des pieds
  - Immobilité d'une minute (à un croisement de route, à un stop ou à un feu)
  - Passage d'eau : il devra se situer dans un lieu sécurisé, être délimité latéralement et faire 40 cm de profondeur au maximum
  - Surprise auditive et visuelle
- Exemples : un tracteur moteur tournant avec round baller et gyrophare placé sur un espace sécurisant. Un trait au plâtre à 4 m du tracteur figure la limite longitudinale à ne pas franchir en cas de réaction de l'équidé. Un trait au sol figure la fin du test.

Les autres tests libres sont à choisir dans la liste ci-dessous non exhaustive :

- Bâche posée au sol : elle pourra être fixée latéralement par des sardines de tente. Elle sera traversée de part en part avec les mêmes notations que le passage d'eau
- Passage de branches basses
- Pont type SHF
- Serpentine (4 quilles distantes de m)
- Arroseur agricole
- Buvette
- Portique à lanières
- Parc à animaux
- Stères de bois
- Contre-haut ou contre-bas avec ou sans arrêt
- Tests prévus pour les épreuves montées en tenant compte des impératifs de sécurité relatif à l'attelage

Toutefois, il est recommandé de structurer le parcours sur la base de :

- 2 tests évaluant la franchise
- 2 tests évaluant la soumission et la sécurité
- 2 tests évaluant le contrôle et la maniabilité

Il est fortement recommandé de proposer des tests qui s'inspirent des difficultés rencontrées en ville. La longueur du parcours dépend du lieu, il est toutefois important que les animaux puissent reprendre du calme après chaque obstacle. Ceux-ci doivent être distants d'au moins 20 mètres.

## **Notation**

### 1) Tests de comportement

Les tests sont notés sur 5 ou sur 10.

Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

### ESPOIRS (3-5ans)

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

### SENIORS (6ans et +)

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

### 2) Maîtrise des allures et du reculer

#### **Maîtrise des allures**

Sur une ligne droite le meneur met le cheval au trot soutenu et, au signal du jury, il le reprend et l'arrête ; si le trot est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

En revanche, si le meneur ne parvient pas à arrêter l'attelage, où s'il met sa sécurité en danger, le cheval est ajourné.

Si le meneur parvient à arrêter le cheval, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

#### **Maîtrise du reculer**

On trace 5 traits parallèles sur le sol à 1 m de distance et deux traits latéraux délimitant un couloir de 4 m de large.

Le cheval avance jusqu'à ce que les roues arrières franchissent le premier trait puis recule.

Chaque trait franchi donne un point de bonification.

Si la voiture se met en travers, le meneur peut s'arrêter et redresser l'équipage pour poursuivre ensuite le reculer.

Le franchissement d'un trait latéral par une roue arrière entraîne l'arrêt de l'épreuve, le nombre de points attribué correspond au nombre de traits franchis sans encombre.

Le cheval qui aura reculé toute la longueur demandée mais en défense n'aura que 2 points.

Ses points s'ajoutent au total des points obtenus dans l'épreuve de comportement.

Les défenses dangereuses pour l'équipage entraînent l'ajournement.

### 3) Modèle

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale de l'équidé, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

Le jury a la possibilité de toucher les membres pour évaluer leur état.

Il est évalué selon la grille jointe sur 100.

### **Attribution de la qualification**

La mention finale de l'équidé est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 2 parties notées.

#### **Modèles & Allures**

##### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

##### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

#### **Tests de Comportement**

##### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

##### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

# Epreuve Bâtée

## Chevaux, poneys, ânes et mules

Ces épreuves sont ouvertes à tous les équidés identifiés (munis d'un document d'identification établi ou validé par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée) âgés de 3 ans et plus et répondant aux conditions sanitaires en vigueur.

## Déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte 2 parties sans dissociation du meneur et de son équidé.

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des deux parties de l'épreuve.

1. une série de tests de comportement
2. une présentation en main (équidé « dégarni ») devant le jury pour juger du modèle

## Tests de comportement

- ❑ 4 tests de l'épreuve de comportement qui sont obligatoires :
  - Monter et descendre d'un van
  - Donner les pieds étant attaché
  - Harnachement : les équidés devront être harnachés d'un bât et faire preuve de calme lors de la mise en place de celui-ci et de la charge. La charge mise sur le bât est de 40kg. Le positionnement de la charge sur le bât se fait avec deux personnes.
  - Surprise visuelle ou sonore. Il s'agit de vérifier la capacité de l'équidé à maîtriser ses émotions et non son insensibilité.
- ❑ Autres tests : (à choisir dans la liste ci-dessous non exhaustive)
  - Franchissement de 4 à 5 barres au sol espacées de 50 cm
  - Franchissement d'une planche basculante
  - Franchissement d'une passerelle
  - Franchissement d'un gué
  - Passage près d'un engin dont le moteur tourne : tondeuse à gazon, tracteur
  - Passage sous un portique ou des branches basses
  - Passage au travers d'un rideau de lanières
  - Passage sur une bâche ou de la moquette de couleur vive
  - Passage marcher sur des pneus (ceux-ci sont censés reproduire un sol mouvant)

Tous autres tests peuvent être mis en œuvre à condition que cela ne nuise pas à la sécurité des animaux et des meneurs.

On privilégiera alors, dans la mesure du possible des obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marches, portail,...).

La longueur du parcours dépend du lieu, il est toutefois important que les animaux puissent reprendre du calme après chaque obstacle. Ceux-ci doivent être distants d'au moins 20 mètres.

## Modèles & Allures

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale de l'équidé, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

Le jury a la possibilité de toucher les membres pour évaluer leur état.

Il est évalué selon la grille jointe sur 100.

## Notation

### 1) Tests de comportement

Les tests sont notés sur 5 ou sur 10.

Des grilles de notation sont données à titre indicatif ci après. Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

L'intervention d'un groom sur les tests de comportement est acceptée mais pénalise la notation en divisant le nombre des points par deux sur chaque test pour lequel le groom intervient (hors mise en place des charges)

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

### 2) Modèles & Allures

Il est évalué selon la grille jointe sur 100.

## Attribution de la qualification

La catégorie finale de l'équidé est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 2 parties notées.

## Modèles & Allures

### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

## Tests de Comportement

### **ESPOIRS (3-5ans)**

Moins de 60 points : AJOURNE

De 61 à 70 points : QUALIFIE

De 71 à 80 points : SELECTION

81 points et plus : ELITE

### **SENIORS (6ans et +)**

Moins de 70 points : AJOURNE

De 71 à 80 points : QUALIFIE

De 81 à 90 points : SELECTION

91 points et plus : ELITE

Document réalisé grâce au concours de



Société Française des équidés de travail



Fonds Éperon

